

# Commission Exercice Libéral

## Commission Exercice Libéral

Guillemette AUBIN, Maud CHARUEL, Marie-Paule LE NINAN, Edwige PERRY, Cécile ROIRON, Anne ROST

### Ils nous ont interrogés...



#### Question :

Bonjour, suite à un déménagement, je me réinstalle dans une nouvelle région qui est en zone très sous dotée. Pouvez-vous m'informer sur les aides possibles, notamment sur les contrats incitatifs ?

#### Réponse :

L'avenant 19 a supprimé le contrat de transition mais a conservé les différents contrats prévus par l'avenant 16, donc le contrat d'installation (en zone très sous dotée), le contrat de première installation et le contrat de maintien. L'information la plus à jour trouvée sur le site ameli est celle qu'on peut lire en suivant le lien ci-dessous :

<https://www.ameli.fr/orthophoniste/actualites/signature-de-l-avenant-19-la-convention-nationale-des-orthophonistes>

L'aide pour le contrat d'installation se répartit ainsi :

7500€ à la signature, 7500€ avant le 30 avril de l'année suivante et 1500€ pendant les trois années suivantes, versés avant le 30 avril.

NB. Même si le nouveau zonage (qui interviendra au cours du premier trimestre 2023) change, le contrat que vous aurez signé auparavant se poursuivra durant les 5 ans initialement prévus.

5